Image not found or type unknown

Installation d'une prise green up pur véhicule électrique

Par **antoine3064**, le **13/01/2023** à **19:11**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement en rez-de jardin et d'un emplacemenr de parking en sous-sol dans une co-propriété de 2020.

Je souhaite faire installer une prise individuelle green up pour la recharge de mon véhicule électrique sur mon emplacement de parking.

Je suis le seul utilistateur d'un véhicule éléctrique et donc le seul à demander un droit à la prise

Les électriciens que j'ai consultés m'affirment qu'il est parfaiteemnt possible de relier cette prise depuis mon tableau électrique en utilisant les gaines élecriques existantes et les chemins de câbles sans qu'il soit nécessaire de percer des murs et de passer par le local éléctrique de la résidence.

J'aimerais savoir si mon projet peut ne pas être soumis pour accord à l'AG compte tenu qu'il n'affecte pas les parties communes et ne nécessite pas de demander l'accès au local électrique ?

Par ailleurs, la copro a choisi un opérateur pour installer des bornes de recharge.
Pour l'instant, il n'y en a aucune et aucun travaux n'a encore été réalisé.

Je ne suis pas intéressé par cette offre qui est trop coûteuse et contraignante et dont les délais d'installation sont vagues... je préfère être indépendant pour pouvoir choisir mon fournisseur d'énergie, gérer moi même les consommations et les coûts et pouvoir bénéficier de laprise très rapidement.

Le syndic peut-il me refuser un solution individuelle et m'obliger a m'abonner à cet opérateur pour pouvoir recharger mon véhicule ?

Je vous remercie par avance..

Cordialement

Par **youris**, le **13/01/2023** à **19:57**

bonjour,

vous allez utiliser des gaines existantes et des chemins de câbles qui sont des parties communes, vous ne pouvez pas les utiliser pour une installation privative sans accord de votre A.G.

votre syndic ne va rien vous refuser, il va vous dire d'inscrire votre demande à l'ordre du jour de votre prochaine A.G..

Salutations

Par **antoine3064**, le **14/01/2023** à **08:11**

Merci

Par **Cousinnestor**, le **14/01/2023** à **12:08**

Hello !

Lecture (qui semble pertinente au moins en consultant ses ref réglementaires) pour vous **Antoine** : https://opera-energie.com/droit-prise-copropriete/

PS : en tout cas sur internet il y a pas de littérature sur le sujet.

A+

Par **oyster**, le **15/01/2023** à **08:42**

Bonjour,

La copro ayant choisi un opérateur pour installer des prises ,il semblerait logique que l'AG refuse que chacun installe un réseau différent en partance de son compteur électrique pour arriver à une saturation dans les goulotes ,et, un risque de refus de prise en charge par l'assurance de la copro en cas d'incendie.....

Soyez prudent sur les conséquences !....

Par **Pierrepauljean**, le **15/01/2023** à **09:15**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

bonjour

est ce que le contrat pour l'installation des bornes de recharges dans le parking a déjà été voté en AG ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés